



Réclamation du propriétaire 2 mois et demi après la sortie du log

Par **Amandine**, le **15/08/2012** à **01:13**

Bonjour,

J'ai quitté mon logement le 2 juin, après l'état des lieux de sortie le propriétaire me recontacte pour me dire que la porte d'entrée ferme mal.

Je passe donc dans la semaine même constater le pb, il suffisait d'un petit coup de tournevis au niveau de l'intérieur. Je lui ai dit qu'elle a du prendre du jeu, mais qu'en aucun cas je ne l'avais abîmée. (je précise que sur l'état des lieux sortant, rien n'est précisé pour la porte d'entrée) le 2 août je recevais donc ma caution.

Et voilà qu'aujourd'hui il me renvoie un mail me disant qu'il y a de nouveau un pb à la porte, qu'il a fait intervenir un serrurier et me demande de faire une prise en charge par mon assurance (logement que j'ai quitté il y a plus de deux mois).

Comment dois je réagir face à sa demande??

Aidez moi svp, à l'époque il m'avait aussi proposé de faire marcher mon assurance pour refaire son carrelage qui était fêlé à mon arrivée dans le logement.

Par **cocotte1003**, le **15/08/2012** à **04:49**

bonjour puisque rien n'est noté dans votre état des lieux de sortie, le bailleur ne peut plus rien vous demander et surtout pas deux mois et demi après. vous ne réagissez pas, cordialement